

FLEURIEUX-SUR-L'ARBRESLE



Rhône

**DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2022**

Nbre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 14

Votants : 17

Convocation du 15 mars 2022.

L'an deux mil vingt et un, le 21 mars à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de monsieur Diogène BATALLA, Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

Mesdames Véronique BOUCHARD, Evelyne GIRARDON, Elvine LEON, Frédérique MOULIGNEAU, Isabelle MORESI, Chani PETIT et Florence RIUS.

Messieurs Thomas ALESSI, Diogène BATALLA, Stanislas BOUCHET, Guy COLENT, Baptiste GAUDELUS, Aymeric GIRARDON et Jean-Marie LEYGONIE.

Absents excusés : Sylvie DESBOURDELLE (Pouvoir donné à Alessi THOMAS), Olivier CHAMBE (Pouvoir donné à Caroline BENOIT-GONIN), Vincent LABOURIER (Pouvoir donné à Chani PETIT)

Absents : Nathalie DENIS, Baptiste GAUDELUS

2022-16/ Délibération autorisant le maire à signer une convention de servitude pour la parcelle BC183

Rapporteur : Aymeric GIRARDON

VU le projet de convention,

Considérant que dans le cadre de la reprise des réseaux basse tension et télécommunications et leurs branchements abonnés en techniques souterraines, le SYDER a dû effectuer des travaux sur la parcelle BC 183 sise RN7 Lieu dit La Fond et appartenant à la commune,

Il convient de signer une convention de servitude entre le SYDER et la commune de Fleurieux sur l'Arbresle.

Décision : Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

➤ d'autoriser monsieur le maire à signer la convention de servitude avec le SYDER pour la reprise des réseaux basse tension, télécommunications et leurs branchements abonnés en techniques sous-terraines sur la parcelle cadastrée BC 183.

Extrait certifié conforme,

Le maire,



Diogène BATALLA